



Founex, le 15 décembre 2015/cl/10.01

COMMUNE DE FOUNEX

MUNICIPALITÉ

## AVIS DE LA MUNICIPALITE

Lors de sa séance du **14 décembre 2015**, le Conseil communal de Founex a :

1. Approuvé le préavis municipal N° 75/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 77'000.00 TTC en vue de financer l'étude du réaménagement du Chemin des Neyruaz – **objet soumis à référendum** ;
2. Adopté le budget 2016, faisant l'objet du préavis N° 76/2011-2016.

Claudine Luquiens  
Greffé municipal

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

**La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.**